

ANNEXE 9

**Notice d'incidences
environnementales extraite du
porter à connaissance de
modification des conditions
d'exploitation du port de Givet
transmis à la DREAL Grand Est en
novembre 2022**

L'évaluation des incidences environnementales de cette demande de modifications des conditions d'exploitation du port de Givet est présentée ci-après. Elle conclut à l'absence d'incidences supplémentaires significatives. Aucune mesure spécifique n'est nécessaire, en complément de celles déjà prescrites par l'AP d'autorisation du 28 octobre 2009 et l'APC du 8 août 2014 ou décrites au sein du DDAE.

Rappelons que ce projet ne modifie pas l'emprise globale autorisée par l'AP du 28 octobre 2009 et l'APC du 8 août 2014.

L'absence d'incidences environnementales supplémentaires justifie la non-substantialité des modifications sollicités par la CCI des Ardennes.

Les thématiques suivantes sont traités dans cette notice :

- la topographie et la morphologie,
- le paysage et perceptions visuelles,
- la climatologie,
- les sols et sous-sols,
- les eaux superficielles,
- les eaux souterraines,
- le contexte socio-économique,
- l'environnement humain,
- les émissions lumineuses,
- les émissions de poussières et de fumées,
- l'environnement sonore,
- les risques et dangers liés à l'activité,
- la gestion des déchets,
- les réseaux de transport routiers, ferrés et fluviaux,
- le patrimoine historique,
- le patrimoine naturel.

Notice d'incidences environnementales

Domaines de l'environnement	État initial et enjeux environnementaux	Incidences notables du projet de modification	Mesures d'évitement et de réduction supplémentaires	Incidences résiduelles	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnement et de suivi
Topographie et Morphologie	<p>Le port de Givet se situe en rive droite de la Meuse, sur une zone plane à l'altitude de 99 m NGF remontant doucement vers l'Ouest pour atteindre 120 m NGF.</p> <p>Les activités du site ont engendré la mise en place d'installations et de stocks de hauteurs variables, mais n'apportant pas de modification de la morphologie ou de la topographie du port.</p> <p>La remise en état du site prévoit une réhabilitation permettant un usage industriel, avec notamment l'évacuation des installations et la gestion des éventuels déchets. La topographie ne sera pas modifiée.</p>	<p>Les modifications sollicitées, objet du présent porter-à-connaissance, ne changeront ni la topographie du site, ni son principe de remise en état autorisé par l'AP du 28/10/2009.</p> <p>Il s'agit uniquement de la mise en place de nouveaux stocks (sel, céréales) et de l'agrandissement de la surface de stockage de matériaux déjà présents sur le site (pierre de Givet, fonte, pâte à papier). Ces derniers seront disposés à même le sol en extérieur, ou bien sous couvert.</p> <p>Il n'y a donc aucune incidence notable de la demande sur la topographie et la morphologie du port de Givet.</p>	Non nécessaire	Aucune	Non nécessaire	Non nécessaire
Paysage et perceptions visuelles	<p>Le port de Givet est implanté dans la vallée de la Meuse. Le faible relief de la zone ainsi que la faible élévation des installations limitent globalement sa visibilité. Le site est par ailleurs masqué en partie Sud par des rideaux d'arbres continus, formant un écran visuel efficace vis-à-vis des aménagements touristiques et ludiques dans cette direction.</p> <p>Le port est toutefois visible pour les habitations les plus proches, notamment celles du lotissement « Bon-Secours » à l'Ouest de l'autre côté de la RD. 8051. Ainsi, le local d'accueil, les stocks les plus hauts et ceux dont la couleur se démarque le plus dans le paysage (charbon) et, les hangars peuvent être visibles depuis ces dernières.</p> <p>Le port est également visible à partir des points hauts, tels que le Fort de Charlemont au Sud-Ouest qui surplombe la vallée, le cimetière St Roch au Sud-Est et de certaines propriétés à l'Est (localisées en France et en Belgique).</p> <p>Notons toutefois que les aménagements paysagers en place (nombreux arbres et haies répartis sur tout le site) permettent une bonne insertion du port dans son environnement et réduisent les perceptions de ce dernier.</p>	<p>Les angles de vue sur le port de Givet sont peu nombreux ou éloignés. Les modifications sollicitées entraîneront l'augmentation de la surface de stocks extérieurs déjà présents sur le site de pierres de Givet et fonte, et ajouteront un stock de sel. Ces stocks extérieurs seront situés le plus loin possible des habitations les plus proches (môles 2 et 3), dont certains au sein de bâtiments, et seront donc imperceptibles depuis ces dernières.</p> <p>Seul le nouveau bâtiment construit en 2021 de 1 700 m² le long de la darse n°1 sur la môle 2, permettant d'assurer le stockage sous couvert de 1 000 m² de fonte, pourrait être perceptible depuis les habitations les plus proches, malgré son éloignement et sa couleur neutre et uniforme (grise).</p> <p>Le bâtiment permettant le stockage des balles de pâte à papier et du sel est en place depuis 2014. Cette activité n'engendrera pas de perceptions visuelles supplémentaires.</p> <p>Enfin, les céréales seront stockées au sein de silos plats sur la môle 3. Ces stocks seront donc éloignés des habitations les plus proches.</p> <p>Les aménagements paysagers en place contribuent à masquer efficacement ces secteurs du port et ainsi à en améliorer l'insertion paysagère. Il n'y a donc aucune incidence supplémentaire significative sur le paysage et les perceptions visuelles.</p>	Non nécessaire	Aucune	Non nécessaire	Non nécessaire

Notice d'incidences environnementales

Domaines de l'environnement	État initial et enjeux environnementaux	Incidences notables du projet de modification	Mesures d'évitement et de réduction supplémentaires	Incidences résiduelles	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnement et de suivi
Climatologie	<p>Le climat des Ardennes est à dominante continentale dégradée, caractérisé notamment par de fortes précipitations en automne et de fortes gelées en hiver.</p> <p>Les températures dans le secteur sont modérées (environ 10°C annuel) mais avec des hivers rudes (-0,1°C en moyenne en janvier) et des étés relativement frais (moyenne maximale de près de 24°C en août). La pluviométrie est modérée à élevée (près de 850 mm par an). Le mois le plus pluvieux est le mois de décembre avec plus de 82 mm en moyenne et le mois le plus sec correspond au mois de février avec environ 56 mm en moyenne. De 1990 à 2003, le nombre moyen de jours de neige est de 9,8 par an et le nombre moyen de jours de brouillard est élevé en septembre en particulier (8 jours). Le secteur présente par ailleurs un indice de foudroiement faible (niveau kéraunique de 0,77 contre 2,52 au niveau national). Enfin, au droit du port de Givet, on peut observer localement et fréquemment un vent provenant de l'Est, canalisé par la vallée du Massemble. Les vents forts (> 8 m/s) sont assez rares et sont alors des vents provenant du Sud-Sud-Ouest.</p>	<p>Les modifications sollicitées ne sont pas de nature à engendrer un quelconque changement climatologique dans le secteur (stockage et transit de matériaux).</p> <p>Il n'y a donc aucune incidence notable de la demande sur la climatologie dans le secteur du port de Givet.</p>	Non nécessaire	Aucune	Non nécessaire	Non nécessaire
Sols et sous-sols	<p>La carte géologique au 1/50 000ème de Givet situe le port sur les alluvions modernes de la Meuse, essentiellement siliceuses (6 m d'épaisseur). Au droit du port, ces dernières reposent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les schistes verts à plaquettes de grès du Famennien Inférieur (200 m d'épaisseur), - reposant eux-mêmes sur des schistes verts et des schistes à nodules calcaires du Famennien Inférieur également (200 m d'épaisseur), - puis sur les schistes noirs, fins, peu calcaires à nodules calcaires du Famennien Supérieur (80 à 100 m d'épaisseur). Ces schistes sont par ailleurs traversés par la faille dite de Givet qui affecte l'extrémité Sud du site. <p>Le site du port de Givet est intégralement implanté sur une zone de remblais, constitués de terrains extraits de la zone du plan d'eau au Sud, éventuellement de boues de dragage de la Meuse et de déblais de démolition d'anciens bâtiments du site. Lors du diagnostic réalisé en 2004, une pollution en métaux lourds a été mise en évidence dans les remblais. Néanmoins, l'imperméabilisation du site, et en particulier des zones à risque avec la mise en place d'un système de collecte et de traitement des eaux, permet d'éviter toute lixiviation des terrains, toute contamination des eaux souterraines mais aussi toute ingestion de particules contaminées.</p> <p>La cuve enterrée d'hydrocarbures avec volucompteur est vérifiée régulièrement et respecte les normes en vigueur (double paroi avec lestage et ancrage). Le stockage de charbon est entreposé sur une aire spécialement aménagée.</p> <p>Aucun risque lié au sous-sol (cavité souterraine, mouvement de terrain, retrait-gonflement des argiles, séisme) n'est présent au droit des terrains en projet.</p>	<p>L'augmentation des stockages de fonte, de pâte à papier et de pierre de Givet, ainsi que l'ajout des stocks de sel et de céréales, n'engendreront aucun risque de pollution du sol et du sous-sol. Ces derniers seront en effet disposés en extérieur sur un sol déjà imperméable (môles 2 et 3) ou bien au sein d'un bâtiment dont le sol est également revêtu. Les conditions de stockage ne peuvent donc pas affecter la structure et la qualité du sol. Notons qu'aucune imperméabilisation supplémentaire du sol n'est par ailleurs prévue.</p> <p>Les risques actuels se limitent à un accident d'engin entraînant la libération de gasoil ou d'huile de lubrification, à la rupture d'une conduite sur un engin (gasoil ou huile de lubrification) ou à un incident pendant le ravitaillement des engins. Toutefois, l'imperméabilisation des surfaces, le système de collecte et de traitement des eaux existant et l'application des consignes en cas de pollution accidentelle réduisent au maximum tout risque de pollution du sol et du sous-sol.</p> <p>Aucun risque naturel lié au sous-sol n'apporte de contrainte au projet ou ne s'oppose à sa faisabilité. Du fait des modalités d'exploitation et de réaménagement prévues, ce dernier n'augmentera pas le risque d'apparition de tels phénomènes.</p> <p>Les modifications projetées n'auront pas d'incidence sur la stabilité des terrains voisins et des équipements.</p>	Non nécessaire	Aucune	Non nécessaire	Non nécessaire

Notice d'incidences environnementales

Domaines de l'environnement	État initial et enjeux environnementaux	Incidences notables du projet de modification	Mesures d'évitement et de réduction supplémentaires	Incidences résiduelles	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnement et de suivi
Eaux superficielles	<p>Le port de Givet est localisé en rive droite de la Meuse et se trouve à proximité du plan d'eau aménagé du parc de Bonsecours. À l'Ouest s'écoulent par ailleurs le ruisseau de Fienne (à environ 450 m), et au Nord-Ouest le ruisseau de Mon Idée (à environ 570 m).</p> <p>La gestion des eaux sur le site est gérée de la façon suivante. Deux réseaux de collecte des eaux pluviales (nord et sud) collectent les eaux du site vers des dispositifs de prétraitement (débourbeurs et séparateurs d'hydrocarbures protégés des crues par la digue) avant rejet dans des noues et un bassin d'infiltration (voir partie 2.4.E). Un système de vannes permet de bloquer les rejets en cas de non-conformité. Les eaux sont stockées dans le volume de réserve des décanteurs / déshuileurs et éventuellement dans des bassins de rétention créés à cet effet. Si les analyses sont non conformes alors ces eaux sont pompées et envoyées en station de traitement adaptée. Une procédure d'autosurveillance, avec l'aménagement de points de prélèvements sur chaque ouvrage de rejet, est en place et permet ainsi de réaliser des relevés chaque semestre (les dernières analyses sont consignées en annexe 4). Aucun rejet direct ou indirect d'effluent pollués n'a lieu dans le milieu extérieur.</p> <p>Le port est par ailleurs relié au réseau public de la commune de Givet pour l'accès à l'eau potable mais aussi en matière d'assainissement. Notons que la canalisation d'alimentation en eau potable est par ailleurs équipée de réservoirs de coupure ou de bacs de disconnexion agréés permettant de protéger le réseau public de tout retour de substances d'origine industrielle. Les réseaux d'assainissement du site sont également équipés de systèmes permettant leur isolement par rapport à l'extérieur, ces dispositifs sont maintenus en bon état et fonctionnels en toute circonstance.</p> <p>Précisons enfin que les activités du port n'engendrent aucun pompage dans le milieu naturel. Deux exceptions sont toutefois autorisées par l'AP du 28/10/2009 pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'intervention des secours en cas d'incendie ; - l'aspersion des stocks de charbon lorsque cela est nécessaire. <p>Dans ces deux cas, le pompage est effectué dans la Meuse via un dispositif valide muni d'un système de mesure totalisateur et relevé de manière hebdomadaire.</p> <p>Notons qu'en termes d'inondabilité, une digue protège efficacement le port des crues de la Meuse. Le site est néanmoins classé en zone inondable, soit en zone bleue « urbanisée » du PPRI Meuse aval (cartographie du zonage réglementaire de janvier 2022).</p>	<p>L'augmentation de la surface de stocks déjà en place sur le site et l'ajout d'un stock de sel et de céréales sur le port de Givet ne provoqueront pas d'impact significatif sur les eaux superficielles. Aucun rejet ni pompage dans les eaux superficielles n'est prévu dans le cadre de ce projet de modification.</p> <p>Tous les dispositifs de protection et de traitement en place seront conservés, et la procédure de surveillance des effluents sera maintenue.</p>	Non nécessaire	Non nécessaire	Non nécessaire	<p>La procédure d'autosurveillance des effluents (prétraités par un passage dans des débourbeurs et séparateurs d'hydrocarbures) avec réalisation de prélèvements sur chaque ouvrage de rejet tous les 6 mois continuera d'être assurée (dernières analyses en annexe 4). Précisons que les débourbeurs et séparateurs d'hydrocarbures en place sont régulièrement vidangés et font l'objet d'un entretien annuel au minimum.</p>
Eaux souterraines	D'après la carte géologique régionale de Givet au 1/50 000ème, la principale ressource aquifère au droit du site est la nappe des alluvions de la Meuse qui peut fournir des débits de l'ordre de 30	<p>Le projet de modification n'aura pas de conséquence sur les eaux souterraines compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'absence de prélèvement dans les eaux souterraines, 	Non nécessaire	Non nécessaire	Non nécessaire	La procédure d'autosurveillance

Notice d'incidences environnementales

Domaines de l'environnement	État initial et enjeux environnementaux	Incidences notables du projet de modification	Mesures d'évitement et de réduction supplémentaires	Incidences résiduelles	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnement et de suivi
	<p>et 50 m³ /h. Son alimentation se fait par infiltration des précipitations sur toute sa surface, par la nappe de l'Oxfordien (en amont du site) qu'elle draine, et éventuellement par la Meuse.</p> <p>La vulnérabilité de la nappe est assez élevée, notamment vis-à-vis des pollutions chimiques (pesticides). Néanmoins, les stockages ont lieu sur des aires imperméabilisées qui ont été dimensionnées et équipées pour assurer la collecte des eaux pluviales et de ruissellement. Les substances qui pourraient être entraînées vers les eaux souterraines en l'absence de tels dispositifs sont alors traitées (voir partie 2.4.E) avant rejet dans des noues paysagères et bassins d'infiltration. De cette manière, les eaux qui s'infiltreront sont bien débarrassées des éventuelles traces d'hydrocarbures (séparateurs) et des matières en suspension (débourbeurs). Un système de vannes permet de bloquer les rejets en cas de non-conformité et les eaux sont alors pompées et envoyées en station de traitement adaptée. Rappelons qu'une procédure d'autosurveillance de ces rejets est mise en œuvre (voir ligne « Eaux superficielles » précédente).</p> <p>Une surveillance des eaux souterraines au droit du site via des piézomètres est par ailleurs en place.</p>	<p>- du stockage et du transit des matériaux sur des aires imperméabilisées et aménagées pour assurer la collecte des eaux pluviales et de ruissellement, - du traitement de ces effluents avant rejet dans des noues paysagères et bassin d'infiltration.</p> <p>Le projet n'entraînera aucune modification des dispositifs de protection et de traitement en place pour préserver la nappe sous-jacente. Notons que le système d'autosurveillance via les piézomètres implantés sur le site sera maintenu.</p>				des eaux souterraines via les piézomètres implantés sur le site continuera d'être assurée.
Contexte socio-économique	<p>Le port de Givet génère l'emploi de 5 personnes. Il convient de prendre également en compte les prestataires extérieurs, les conducteurs de bateaux ou de camions qui transitent sur le site. Le site contribue ainsi activement au développement économique et à l'attractivité du territoire.</p> <p>A proximité du port, se trouvent des commerces ainsi que des sociétés telles que Bois Ouvré Ardennais (sciage et rabotage du bois), Belgian Scrap Terminal (recyclage de métaux), Gedimat Spire (matériaux de construction), Schulman Plastics (fabrication de plastique), Est Réfractaires (grossistes) ou encore Vivescia (coopérative agricole).</p> <p>Le secteur est également riche en atouts touristiques naturels, historiques, architecturaux et sportifs.</p>	<p>Les modifications sollicitées vont dans le sens du maintien et de la génération d'activités sur le site. La remise en état du site restera inchangée, conformément à l'AP du 28/10/2009.</p> <p>Toutes les mesures prises pour réduire au maximum les impacts sur les environs seront maintenues : entretien des espaces verts et des plantations, aspersion des stocks qui le nécessitent en période sèche, engins et installations respectant les normes d'émissions sonores.</p>	Non nécessaire	Non nécessaire	Non nécessaire	Non nécessaire
Environnement humain	<p>Le port de Givet est implanté dans la vallée de la Meuse. Il est situé à environ 1,2 km au nord du centre-bourg de la commune de Givet et à environ 280 m au Sud-Ouest de la frontière belge. Les limites du port se trouvent à une dizaine de mètres des premières habitations du lotissement « Bon-Secours » à l'Ouest, de l'autre côté de la RD. 8051.</p>	<p>Le projet de modification engendrera l'augmentation de stocks déjà présents sur le site et l'ajout de stocks de sel et de céréales. Les stocks concernés se trouveront le plus éloigné possible des habitations (môle 2 et 3, à plus de 250 m vers l'Est), d'autant plus que certains seront entreposés au sein de bâtiments (fonte, pâte à papier, sel) ou de silos (céréales). Rappelons également que des écrans de végétations sont répartis sur l'ensemble du site. Les modifications sollicitées n'auront pas d'impact sur l'environnement humain.</p>	Non nécessaire	Non nécessaire	Non nécessaire	Non nécessaire

Notice d'incidences environnementales

Domaines de l'environnement	État initial et enjeux environnementaux	Incidences notables du projet de modification	Mesures d'évitement et de réduction supplémentaires	Incidences résiduelles	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnement et de suivi
Émissions lumineuses	<p>Les activités du port de Givet ont lieu en période diurne uniquement, de 7h00 à 22h00 et du lundi au vendredi. Il n'y a pas d'activité sur le site en dehors de ces horaires, ni les weekend et jours fériés. Il est précisé toutefois que, de façon exceptionnelle, en cas de grand froid et afin de pouvoir assurer un service de sécurité publique qu'est l'approvisionnement en sel des collectivités, les activités de déchargement des péniches et de chargement des camions pourront être réalisées sur le port le samedi.</p> <p>L'éclairage du port est ainsi très restreint : limité à certains bâtiments (atelier, hangars, accueil) pendant la période d'activité. L'éclairage public est par ailleurs destiné à mettre en valeur le carrefour giratoire interne et à permettre la sécurisation des espaces publics, piétonniers notamment. Il fonctionne dès la tombée du jour et est programmable en fonction des heures de fréquentation de chaque zone. En dehors de la période d'activité, il n'y a aucun éclairage sur le site.</p>	<p>Les éclairages des engins et camions en période de faible luminosité au niveau des stocks modifiés ou ajoutés dans le cadre de la présente demande ne sont pas susceptibles de gêner les riverains et les usagers des voies de circulation voisines (éloignement, écrans végétaux).</p> <p>Les éclairages extérieurs éventuellement nécessaires pour des raisons de sécurité ne seront pas modifiés et sont implantés de façon à ne pas être à l'origine d'éblouissement vis-à-vis des usagers de la route départementale. Toutefois, le stockage des fontes sous couvert se fera au sein d'un bâtiment récent de 1 700 m² le long de la darse n°1, équipé d'éclairages qui seront activés lorsque nécessaire. Il en va de même pour le bâtiment permettant le stockage des balles de pâte à papier et du sel.</p> <p>Rappelons qu'il n'y a aucune émission lumineuse en dehors des horaires d'activité du port, et ce en tenant compte des modifications sollicitées.</p> <p>Les émissions lumineuses émises dans le cadre des modifications sollicitées ne seront pas source de nuisance pour les riverains ou les usagers des routes du secteur. Les modifications sollicitées n'entraîneront pas de nuisances supplémentaires.</p>	Non nécessaire	Non nécessaire	Non nécessaire	Non nécessaire
Émissions de poussières	<p>Ces émissions sont essentiellement liées au stockage de charbon qui génère des envols de poussières, et en particulier par temps sec. Le passage des camions à proximité des zones de stockage mais aussi les phases de chargement, criblage et concassage sont génératrices de poussières de charbon.</p> <p>Toutefois, les mesures mises en œuvre permettent déjà de réduire au maximum les émissions de poussières, ainsi que leur dispersion vers le voisinage, et ainsi de garantir l'absence de gêne vis-à-vis des riverains et des usagers des routes du secteur. Conformément à l'article 3.1.4 et 3.1.5 de l'AP d'autorisation du 28 octobre 2009, les mesures mises en place sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la zone de stockage du charbon ainsi que les activités de concassage et criblage sont le plus éloigné possible des habitations (sur la môle 3) ; - un système d'aspersion des stocks de charbon est mis en place et activé par temps sec. Les boues générées sont dirigées vers le débourbeur primaire en sortie de la môle 3 ; - les zones de stockage de matériaux pulvérulents à granulométrie faible sont éventuellement équipés de panneaux amovibles permettant de protéger les stockages des effets du vent. En cas de besoin, un système d'aspersion est prévu pour les stockages par temps sec ; - un système de lavage de roue est mis en place à la sortie de la môle 3, l'eau étant ensuite traitée dans un débourbeur primaire puis un décanteur ; - l'aménagement (formes de pente, revêtement) et l'entretien régulier des pistes internes et des voies de stationnement ; - les surfaces où cela est possible sont engazonnées et arborées ; - des plantations d'arbres sont en place le long de la noue entre le stockage de charbon et les habitations voisines du port ; - la limitation de la vitesse des engins à 10 km/h maximum dans l'enceinte du port, affichée à l'entrée du site ; 	<p>Les modifications sollicitées pourront être à l'origine d'émissions de poussières liées au roulage des engins/camions, opérations de chargement/déchargement des matériaux, surtout en période estivale ou sèche.</p> <p>Toutes les dispositions déjà en place pour limiter ces émissions seront conservées et appliquées à ces stocks. Les mesures des retombées de poussières seront maintenues.</p> <p>Rappelons que les céréales seront stockées au sein de silos plats, et la fonte sous couvert en partie, ce qui limitera les émissions de poussières.</p>	Stockages d'une partie des matériaux sous couvert (sel, céréales, fonte en partie, pâte à papier)	Non nécessaire	Non nécessaire	La procédure d'autosurveillance des retombées de poussières (méthode des « plaquettes de dépôts ») sur le site continuera d'être assurée (dernières analyses en annexe 4).

Notice d'incidences environnementales

Domaines de l'environnement	État initial et enjeux environnementaux	Incidences notables du projet de modification	Mesures d'évitement et de réduction supplémentaires	Incidences résiduelles	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnement et de suivi
	<p>- Les camions transportant des produits fins sont bâchés.</p> <p>De cette façon, les véhicules sortant du port n'entraînent pas de dépôt de poussière ou de boue sur les voies de circulation.</p> <p>Notons que l'exploitant a mis en place un réseau de mesures des retombées de poussières dans l'environnement autour des limites de propriété du port, conformément à l'article 3.1.6 de l'AP du 28/10/2009.</p>					
<p align="center">Environnement sonore</p>	<p>Les sources d'émissions sonores du site sont liées aux activités de concassage et criblage (éloignées le plus possible des habitations), aux activités de chargements / déchargement des matériaux, et à la circulation des camions. Notons par ailleurs qu'une source importante de bruit est engendrée par la circulation sur la RD 8051.</p> <p>Rappelons par ailleurs que les activités du port de Givet ont lieu en période diurne uniquement, de 7h00 à 22h00 et du lundi au vendredi. Il n'y a pas d'activité sur le site en dehors de ces horaires, ni les weekend et jours fériés (sauf situation exceptionnelle afin d'assurer un service de sécurité publique).</p> <p>Toutes dispositions sont prises pour limiter l'impact sonore :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éloignement au maximum des activités les plus bruyantes ; - vitesse de circulation limitée sur le site ; - entretien des voies de circulation ; - entretien régulier des engins utilisés sur le site et répondant aux normes en vigueur. 	<p>Les activités du site se limiteront aux jours ouvrables et les horaires respecteront strictement les périodes de repos nocturne et de fin de semaine.</p> <p>Le port de Givet se situe, au plus près, à une dizaine de mètres des habitations du lotissement « Bon Secours ». Les mesures déjà mises en place seront poursuivies et permettront le respect de la réglementation.</p> <p>Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les poids lourds respectent la signalisation et roulent au pas sur les pistes et routes internes, - tous les engins et unités de traitement sont régulièrement entretenus, - le contrôle des niveaux sonores déjà réalisé sera poursuivi, conformément à l'article 8.1.6.1 de l'AP du 28 octobre 2009. <p>Les activités liées à l'augmentation ou l'ajout des stocks de fonte, de sel, de céréales et de pierre de Givet n'auront toutefois pas un impact significatif sur les émissions sonores actuelles. L'impact sonore restera donc globalement limité.</p>	<p align="center">Non nécessaire</p>	<p align="center">Non nécessaire</p>	<p align="center">Non nécessaire</p>	<p>Le contrôle des niveaux sonores continuera à être effectué dans le cadre des activités projetées, conformément au chapitre 8.1.6.1 de l'AP d'autorisation du 28 octobre 2009.</p>
<p align="center">Risques et dangers liés à l'activité</p>	<p>Les sources principales de danger dans l'enceinte du port de Givet sont associées au trafic des camions de marchandises et à la nature des matériaux transitant sur le site. Les principaux risques recensés sur le site sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - explosion, lié au stockage et à l'utilisation de produits inflammables (hydrocarbures) ; - incendie, avec le stockage de produits inflammables (hydrocarbures), de charbon ou encore la présence d'un cribleur et d'un concasseur ; - inondation (rive gauche de la Meuse) ; - pollution des eaux et des sols ; - pollution atmosphérique (fumées d'incendie, poussières liées au stockage du charbon et circulation des véhicules dans cette zone) ; - blessure liée à un accident de maintenance ou de circulation. <p>Les principales mesures réduisant ces risques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - interdiction de fumer à proximité des zones à risque ; - l'ensemble des bâtiments et locaux est conçu de façon à pouvoir détecter rapidement un départ d'incendie et à s'opposer à sa propagation (extincteurs mobiles, pompes avec lance fixe) ; - l'ensemble des bâtiments, engins et matériel répondent aux normes de sécurité en vigueur ; - les vérifications et l'entretien du matériel sont effectués de façon à prévenir tout dysfonctionnement ; 	<p>L'augmentation de la surface de stockage de fonte, de pâte à papier et de pierre de Givet (déjà présents sur le site) et l'ajout d'un stockage de sel et de céréales n'engendreront pas de risque ou de dangers supplémentaires significatifs.</p> <p>Les mesures de sécurité déjà mises en place permettent de maîtriser les risques liés aux activités du port et les non-conformités figurant dans l'arrêté de mise en demeure du 05/01/2022 ont été rectifiées. Le bâtiment servant pour le stockage et le transit de fonte a été équipé de moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, lances à incendie) et les non-conformités électriques relevées, corrigées.</p> <p>La conformité des bâtiments, matériaux et équipements sera toujours assurée et toutes les vérifications nécessaires continueront d'être effectuées.</p>	<p align="center">Non nécessaire</p>	<p align="center">Non nécessaire</p>	<p align="center">Non nécessaire</p>	<p align="center">Non nécessaire</p>

Notice d'incidences environnementales

Domaines de l'environnement	État initial et enjeux environnementaux	Incidences notables du projet de modification	Mesures d'évitement et de réduction supplémentaires	Incidences résiduelles	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnement et de suivi
	<p>- les opérations sont effectuées par du personnel qualifié et équipé d'EPI ;</p> <p>- aspersion des stocks (charbon) autant que nécessaire ;</p> <p>- site équipé d'un réseau de collecte et de prétraitement des eaux pluviales et de ruissellement ;</p> <p>- stockage hors d'eau et produits polluants ;</p> <p>- la très grande majorité du site est imperméabilisée ;</p> <p>- utilisation d'un laveur de roue en sortie de la môle 3 ;</p> <p>- limitation de la vitesse de circulation des engins et camions dans l'enceinte du site à 10 km/h, signalisation visible et voies de circulation accessibles pour les services de secours et d'incendie ;</p> <p>- site fermé en dehors des horaires de fonctionnement et clôturé, et accès contrôlés.</p> <p>Notons que la proximité du canal assure une réserve d'eau pour les pompiers en cas de nécessité.</p> <p>Aucun accident ou incident n'est recensé par le responsable d'exploitation du port.</p>					
<p>Gestion des déchets</p>	<p>Le port de Givet ne génère que des déchets banals et ménagers liés à l'activité des bureaux, mais également des déchets verts issus de l'entretien des espaces verts. Ces déchets sont collectés par le service communal de collecte. Pour les déchets verts, ces derniers sont dirigés vers une filière locale adaptée.</p> <p>Des déchets spéciaux sont engendrés par le curage des installations de prétraitement des eaux de ruissellement et sont évacués puis éliminés par des prestataires extérieurs dans des filières agréées et adaptées. Il en va de même pour l'élimination des huiles usagées issues de l'entretien des engins et véhicules au niveau de l'atelier.</p> <p>Un registre de suivi des déchets et la tenue à jour de bordereaux de suivi sont réalisés et mis à la disposition des services d'inspection.</p>	<p>Les modifications sollicitées ne sont pas de nature à engendrer des déchets (stockage et transit de pierre de Givet, céréales, pâte à papier, fonte et sel).</p>	<p>Non nécessaire</p>	<p>Non nécessaire</p>	<p>Non nécessaire</p>	<p>Non nécessaire</p>
<p>Réseaux routiers, ferrés et fluviaux</p>	<p>Le port de Givet est longé par la RD.8051 à l'Ouest, le canal de l'Est (Meuse) à l'Est, et est desservi par une voie ferrée.</p> <p>Le trafic journalier lié aux activités du site est en moyenne, actuellement de 50 camions et de 1 à 2 bateaux.</p> <p>Concernant le réseau ferré, ce dernier a été remis en service en 2013 et permet de compléter la gamme de services proposés par le port. Précisons toutefois que ce service, bien qu'opérationnel, n'est pas encore exploité.</p>	<p>Les modifications sollicitées s'inscrivent dans le cadre d'un développement des activités du port.</p> <p>Il est donc probable que ces modifications entraînent une augmentation du trafic routier et fluvial.</p>	<p>Dans le cadre de l'accroissement des activités sur le site, le port de Givet envisage la création d'un tunnel au niveau de l'entrée du port. Ce dernier permettra de fluidifier les nouveaux flux routiers qui seront engendrés.</p> <p>Toutes les précautions seront maintenues pour assurer les opérations de manutention et la circulation en toute sécurité.</p>	<p>Non nécessaire</p>	<p>Non nécessaire</p>	<p>Non nécessaire</p>

Notice d'incidences environnementales

Domaines de l'environnement	État initial et enjeux environnementaux	Incidences notables du projet de modification	Mesures d'évitement et de réduction supplémentaires	Incidences résiduelles	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnement et de suivi
Patrimoine historique	Le port de Givet se situe à proximité immédiate du site patrimonial remarquable de Givet (périmètre s'arrêtant aux limites du site). La commune de Givet possède plusieurs monuments historiques (chapelle de Walcourt, fort de Charlemont, l'ancien couvent des Récollets, couvent des Récollectines ainsi que la fortification d'agglomération), mais le port se situe en dehors du rayon de protection de ces monuments historiques. Les sites inscrits et classés les plus proches se trouvent à plus d'1,5 km du port (correspondant aux fortifications et au camp du mont d'Haus), sans aucune covisibilité.	Le projet de modification ne modifie pas l'emprise autorisée du port de Givet. Ce dernier étant en dehors de tout périmètre de protection de monuments historiques et à distance de tout site inscrit ou classé, ces modifications ne sont donc pas de nature à avoir des incidences sur le patrimoine historique environnant.	Non nécessaire	Non nécessaire	Non nécessaire	Non nécessaire
Patrimoine naturel	<p>Le port de Givet se situe, dans un rayon de 3 km :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au sein du Parc Naturel Régional (PNR) des Ardennes ; - à 1,2 km d'une Aire de Protection Biotope (APB) « Rochers et falaises de Charlemont à Givet » BIO26 ; - à 1,2 km de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) « Pointe de Givet » RNN145 ; - à 1,2 km du site Natura 2000 « Pelouses, rochers et buxaie de la pointe de Givet » ZSC (Directive Habitats) FR2100246 ; - à 1,2 km du site Natura 2000 « Plateau ardennais » ZPS (Directive Oiseaux) FR2112013 ; - à 1,2 km de la ZNIEFF de type I « Escarpements, fort de Charlemont et fort Condé à Givet » 210002014 ; - à 1,2 km de la ZNIEFF de type II « Ensemble des pelouses calcaires et milieux associés de la pointe de Givet » 210002012 ; - à 1,3 km de la ZNIEFF de type I « Le mont d'Haus et le versant gauche de la vallée de la Houille » 210002015. <p>Notons que le site est en grande partie imperméabilisé, en dehors de quelques espaces verts qui ont été aménagés (haies, arbres, plantations) afin d'améliorer l'insertion paysagère du port. Les oiseaux rencontrés correspondent à des oiseaux des milieux urbains et aquatiques du fait de la présence de l'eau. Il est par ailleurs possible de rencontrer des amphibiens aux abords du site, et une population de loutres se serait développée dans la boucle de Chooz. La qualité piscicole de la Meuse a été évaluée comme passable avec une richesse spécifique qualifiée de faible.</p> <p>La partie la plus riche et intéressante du port, d'un point de vue faunistique et floristique, demeure la friche portuaire au Sud, mais celle-ci n'est pas incluse dans l'emprise actuelle du port de Givet.</p>	<p>Les modifications sollicitées ne seront pas de nature à remettre en cause les populations existantes d'espèces animales et végétales potentiellement présentes aux abords du port. Les modifications sollicitées n'entraîneront pas de diminution des espaces verts en place (aménagements paysagers, la friche portuaire étant hors emprise) puisqu'il s'agit d'espaces déjà imperméabilisés.</p> <p>Rappelons par ailleurs que la réhabilitation du site restant celle autorisée par l'AP du 28 octobre 2009, la vocation industrielle du site sera conservée. Il ne s'agit pas d'un site à vocation et au potentiel écologique fort et remarquable, bien que des aménagements paysagers, contribuant notamment aux continuités écologiques, aient été effectués.</p> <p>Aucun impact n'est attendu sur le patrimoine naturel.</p>	Non nécessaire	Non nécessaire	Non nécessaire	Non nécessaire